

2 orig + 1 copie
compl 17-11-56

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Octobre 1956

Département de la
Charente- Maritime

O B J E T :

Aménagement du Tennis de
l'Orangerie :
Avenant: COURTIN

56132

Le dix Octobre 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire, d'après convocation faites le 5 Octobre 1956

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnaud, Gausseil Barrot, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau, Barrière, Bourdeille, Grussenmeyer, Dufour, Counil E. Melle Fouché, MM. Narteau, Rochedereux, Papeau, Guichaoua

Représentés : MM. Reutin par M. Seugnet
Domecq par M. Brusset
Etcheber par M. Barrot
Chamboulan par M. Rochedereux

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Barrière ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal

Considérant la nécessité pour les besoins de l'exploitation des tennis de l'Orangerie de construire une partie des allées, de construire des W.C. toilettes et l'escalier d'accès à la maison du gardien

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances autorisée

M. le Maire à passer un avenant qui portera le marché COURTIN de 380.000 frs à 746.126 frs.

dit que ladépense sera mandatée ch XXXV, art. 9 et en cas d'insuffisance de crédits sur le chapitre XIX, art. 13

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE
ROCHEFORT S/Mer le 9 Nov. 56
Le Sous-Préfet
Illisible.



POUR COPIE CONFORME
ROYAN, le 14 Novembre 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

[Signature]

DEVIS DESCRIPTIF - ESTIMATIF
des divers travaux d'aménagement

BETONNAGE DES ALLES -

Forme en béton maigre de 0,08 d'épaisseur recouvert à la partie supérieure d'une couche de béton de gros gravier de 0,05 d'épaisseur.

Béton maigre	15 m ³ 456	8.000	123.648
béton gros gravier	9m ³ ,660	12.500	120.750

ESCALIER d'ACCES AU PAVILLON -

Ces travaux comprendront la démolition des ouvrages existants qui ne sont plus dans l'axe des nouveaux terrains.

Le nouvel escalier sera réalisé en opus incertum avec moellons de récupération hourdés au mortier bâtard joints au ciment

Temps passé	300 H	300	90.000
Fournitures: chaux ciment sable			5.200

TRAVAUX DIVERS:

confection d'un regard	1	4.300	4.300
Confection regards ordinaires de 0,45 x 0,45 et 0,30 de profondeur avec plaques de recouvrement.	3	1.500	4.500
Terrassement pour passage des canalisations	0m ³ ,906	560	507
Fourniture et pose de tuyaux de ciment Ø de 100	7 ml,55	1.000	7.550
Regalage de terres et nettoyage	0m ³ ,906	300	271
Confection d'un puisard de 1.90 x 1.80 x 1,00 avec dalle de couverture y compris la fourniture du moellon	1	5.000	5.000
Fourniture d'une plaque de regard	1	500	500

A REPORTER

./.....

362.226

REPORT

362.226

Pour la dépose des bouches d'eau
tranchée ouverte et rebouchée

11 H

300

3.300

Enlever tous les gravois aux D.P.

est

600

366.126 F

Arrêté le présent devis à la somme de :
TROIS CENT SOIXANTE SIX MILLE CENT VINGT SIX FRANCS

A ROYAN, le 15 Octobre 1956

L'Adjoint Technique,




VU

Rochefort s/Mer le 9 Novembre 1956

Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 14 Novembre 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué



AVENANT AU MARCHÉ
en date du 22 Juin 1956

ENTRE : Monsieur le Maire de ROYAN, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 Octobre 1956 .

ET : Monsieur Emile COURTIN, Entrepreneur de maçonnerie demeurant à ROYAN, Ed de la Perche,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- Monsieur Emile COURTIN s'engage à exécuter aux Tennis de 1^oOrangerie les travaux de dallage, escaliers, et travaux divers pour la somme nette et forfaitaire de 366.126 francs (trois cent soixante six mille cent vingt six francs) ce qui porte l'ensemble du marché à la somme de 746.126 francs (sept cent quarante six mille cent vingt six francs).

ARTICLE 2 - Les travaux seront exécutés conformément au devis descriptif estimatif joint au présent avenant et aux conditions du Cahier des clauses et conditions générales applicables aux entreprises de travaux intéressant les communes.

ARTICLE III - M.COURTIN est dispensé de cautionnement .

ARTICLE IV - La Ville s'acquittera des sommes dues à M.COURTIN par versement à son compte ouvert à la Société Générale à ROYAN, sous le n° 1106 .

ARTICLE V - M.COURTIN affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la Loi n° 52.401 du 14 avril 1952

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 9 Nov. 1956
Le Sous-Préfet : Illisible.

L'Entrepreneur,

FAIT A ROYAN, le 15 OCTOBRE 1956

Pr le Député-Maire
1^oAdjoint Délégué,

POUR COPIE CONFERME

Royan, le 14 Nov. 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



An official stamp and signature. The stamp is circular and partially obscured by a signature in blue ink. The text 'ROYAN' is visible on the stamp.